



SNUipp 76

**Rien n'est joué !
C'est tous ensemble,
qu'on va gagner !
Journée d'action le 24 juin**

Dispensé de timbrage

ROUEN CDIS



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 2/06/2010

Edito

Nous étions un million dans la rue dans toute la France le jeudi 27 mai aux côtés du secteur privé, des autres fonctions publiques, et des retraités. Le gouvernement une nouvelle fois communique astucieusement ; il réussit à faire passer deux messages contradictoires : le premier de Luc Chatel (il annonce 400.000 manifestants et l'essoufflement du mouvement) qui démontre selon lui que les français ont compris qu'il faut travailler plus longtemps et payer plus pour sauver les retraites ; le second message de notre premier ministre qui précise -on ne sait jamais- que ce n'est pas l'ampleur de la mobilisation qui le fera revenir sur les décisions annoncées car d'après lui, il n'y pas d'autres solutions, il dit même « c'est un devoir ». Or, il oublie que si une réforme est nécessaire, il y a d'autres possibilités de financement (cadeaux fiscaux, bouclier fiscal, taxations des revenus qui échappent aux prélèvements sociaux, plein emploi, croissance du PIB...).

Pour le SNUipp et la FSU, le gouvernement est bel et bien inquiet de la suite des mobilisations ; oui, il est nécessaire d'être en grève quand il y a un appel des syndicats, oui, il est nécessaire d'être dans la rue ce jour-là puisque nous sommes comptés et recomptés ! Oui, ces mobilisations sont déterminantes dans la suite de l'action et dans la construction de la résistance et de la proposition d'autres alternatives; le SNUipp avec les autres organisations politiques, syndicales et associatives organisera un meeting sur les retraites le 14 juin (voir p8) car il nous faut continuer à mener la bataille de l'opinion, pour construire le rapport de force nécessaire.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le lundi 31 mai 2010 pour faire l'analyse de la journée de mobilisation du 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites et pour envisager les suites de l'action. Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales...(suite p2)

**Résultats provisoires du mouvement
vendredi 4 juin, définitifs le 11 juin sur
notre site <http://76.snuipp.fr> en soirée**



Code d'accès pour accéder aux résultats, ci-dessus,
sur l'étiquette de ce bulletin... suite page 4



Sommaire

p 1 Edito

p 2 Rouen sud se mobilise

Suite de l'édito

p 3 Rentrée 2011,

Retraites : sortir de l'impasse

p 4 Infos mouvement

p 5 Les rapports Montaigne et de la cour des comptes

p 6 Dix bonnes raisons de se syndiquer

p 7 Bulletin d'adhésion

p 8 Meeting unitaire le 14 juin
Congrès départemental

Suite de l'édito

notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites 3 jours avant cette journée.

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre.

Elles décide et appelle les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.

SNUipp 76

Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime

I.S.S.N 1259-9646 /

C.P.A.P 0710 S 07451

Directeur de la Publication :
Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins

Dépôt légal à parution

Rouen Sud dans l'action

Des actions sont en cours contre les fermetures de classe à l'école élémentaire Buisson de Sotteville, et à Petit Quevilly : maternelle Wallon, élémentaires Pasteur et St Just. A Wallon, un collectif de parents-enseignants se mobilise. Le SNUipp soutient et accompagne leurs actions.

Au-delà d'une gestion purement comptable des effectifs, il est essentiel et important de ne pas fermer de classes dans ces écoles d'éducation prioritaire pour :

- développer l'accueil des 2 ans car de nombreuses familles non francophones arrivent régulièrement

- répondre aux besoins particuliers des élèves, qui se diversifient de plus en plus

- travailler dans un climat d'écoute, de disponibilité donc d'apprentissage de qualité.

L'école St-Just demande une ouverture (sa moyenne est bien plus élevée que celles des autres écoles du secteur). Les conditions d'apprentissage ne sont pas optimales à 25 élèves par classe en CP. Ce sera le cas à Pasteur s'il n'y a pas d'annulation de fermeture. Ce sont des quartiers, des villes où il y a du chômage, des fragilités familiales et sociales, des intégrations de plus en plus nombreuses....

C'est l'avenir de nos élèves qui est en jeu ! Le SNUipp continue de réclamer des postes supplémentaires pour les écoles, pour assurer tous les remplacements, pour décharger les directeurs, pour améliorer le taux de scolarisation des moins de 3 ans.



Carte scolaire : groupe de travail 25 juin

De nombreuses écoles méritent, soit une ouverture, soit l'annulation de la fermeture annoncée en avril.

Les délégués du SNUipp défendront les dossiers qui leur seront adressés. Que vous soyez en situation de demande d'ouverture ou d'annulation de fermeture, pensez dès maintenant à nous envoyer (courrier, mail, téléphone) les éléments concernant votre écoles.

Préparation de la rentrée 2011 : des orientations plus que dangereuses !

Le ministère vient d'adresser aux recteurs d'académie un document pour préparer la rentrée 2011. Il persiste à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux et exige l'examen et le chiffrage par les académies.

Voici ce qu'il annonce : réduction de la scolarisation à deux ans, regroupements scolaires, augmentation du nombre d'élèves par classe , réduction du remplacement, sédentarisation des enseignants hors classe (RASED).

Quelques extraits du « mode d'emploi » préconisé par le ministère :

- Recours systématique à des non-titulaires et des vacataires pour assurer les remplacements de courte durée ou pour faire face aux pics d'absences.
- Organisation de la formation en dehors du temps de travail, le mercredi ou pendant les vacances scolaires.
- Aucun recrutement de rééducateurs (option G), de psychologues scolaires et un volume minimum de maîtres E (disparition des surnuméraires ?).
- Suppression d'un millier d'emplois d'assistants étrangers.
- Poursuite de la baisse de scolarisation des deux ans là où le taux dépasse la moyenne nationale c'est-à-dire 18,4%. La Seine-Maritime ne devrait pas être touchée puisque nous ne scolarisons déjà plus que 11,7% des moins de 3 ans...
- Augmentation de la taille moyenne des montées de 0,6 ou 0,7 élèves par postes. Le ministère compte y parvenir (fusion), en augmentant les seuils entités plus larges que les écoles



classes : l'objectif chiffré est d'une classe, ce qui représente 6000 à 7000 en augmentant la taille des écoles d'ouverture et en prenant en compte des (exemple : nombre d'élèves à l'échelle

Encore des raisons de continuer la mobilisation unitaire le 24 juin !

Le SNUipp intervient à nouveau auprès du ministère pour dénoncer ces mesures dont certaines sont à l'oeuvre depuis 2002. Le ministre confirme la volonté de supprimer des postes : le non remplacement des départs en retraite se traduirait par une suppression de 17 000 postes au budget 2011 dans l' Education Nationale. Aucun enseignant ne sera épargné par les mesures Châtel ! Il y a urgence à réagir, à être fortement mobilisé lors des prochaines journées d'action.

Réforme des retraites : d'autres choix sont possibles !

En juillet 2010, le gouvernement présentera un projet de loi sur les retraites revenant sur les dispositions antérieures ou sur les conquêtes sociales.

Le gouvernement a préparé les salariés à faire de nouveaux sacrifices, il aborde la question des retraites uniquement sous l'angle des déficits et dénonce un système de retraite trop coûteux et trop généreux. Un allongement de la durée de cotisations ou un report de l'âge légal de départ est d'ores et déjà annoncé alors que les négociations n'ont pas débuté.

Ce projet fait craindre que le monde du travail, salariés et les retraités, supporte les efforts de besoins nouveaux, le ministre des affaires sociales excluant la mise à contribution des revenus financiers

Les réformes régressives de 1993 et 2003 ont conduit à une baisse inacceptable du niveau des pensions pour tous les salariés.

Pour le SNUipp, la retraite est un droit social et salarial, c'est un élément du pacte social entre les générations, organisées sur le principe de solidarité.

Le nombre de retraités augmente, c'est un fait démographique heureux. Les collègues ayant contribué par leur travail aux progrès économiques et sociaux doivent pouvoir profiter pleinement de leur retraite et laisser la place aux jeunes de plus en plus scandaleusement privés d'emploi.

Le catastrophisme que le gouvernement alimente n'est pas justifié, l'assiette des cotisations peut être élargie aux revenus qui y échappent. Le financement de notre système de retraite résulte d'un choix de société, il faut accroître les moyens de financements, privilégier des politiques favorables à l'emploi et aux salaires et revenir sur des politiques fiscales injustes.

D'autres solutions de financement sont possibles : l'accroissement de la productivité, la



Le système de retraites doit prendre en compte l'évolution de la société !

Le SNUipp continue de revendiquer : 37,5 années, 60 ans (55 ans pour les métiers pénibles), un taux de remplacement de 75%, la validation des années d'étude, la validation des périodes d'inactivité forcée ainsi que la référence aux 6 derniers mois. Il existe d'autres solutions que celles préconisées par le gouvernement !

Calendrier Mouvement

4 juin : groupe de travail, les résultats du mouvement sont vérifiés par les délégués des personnels, éventuellement modifiés par l'IA (barèmes, priorités diverses...) et publiés sur notre site (attention, ces résultats provisoires)

11 juin : CAPD. Les résultats deviennent définitifs.

1er juillet et 30 août : Groupe de travail des phases d'ajustement. Publication des résultats sur <http://76.snuipp.fr>

Consulter les résultats du mouvement 2010

Les résultats du mouvement seront provisoires jusqu'au 11/06, donc susceptibles de changement, suite au groupe de travail du vendredi 4 juin 2010. Ces résultats seront disponibles sur notre site. Vous pourrez accéder à votre nomination grâce au code confidentiel qui apparaît sur l'étiquette de ce bulletin ainsi qu'à l'ensemble des résultats par commune (barème nécessaire pour obtenir un poste). Ce dispositif nous permet chaque année de repérer des anomalies ou des oublis. C'est pour cette raison que les résultats sont modifiables et provisoires : tous les ans, plusieurs changements ont lieu entre cette première réunion et la CAPD finale !!!

Les informations seront définitives au soir de la CAPD du 11 juin sur notre site pour l'ensemble des résultats.

Une nomination n'est bien sûr officielle que lorsque vous avez reçu l'arrêté d'affectation de l'Inspecteur d'Académie.



Accéder à l'ensemble des résultats géographiques et par barème dès le 4 juin, nominatifs dès le 11 juin (en soirée) grâce à votre code SNUipp

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi « Informatique et de libertés » du 6 janvier 1978.). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp.

**Vérifions
les résultats
ensemble**

**Faisons
circuler les
informations**

**Garantissons
l'équité**



Le rôle des délégués du personnel - informer, vérifier, agir

Depuis 2 ans la modification des règles départementales exigée par le ministère a considérablement compliqué le mouvement alors que dans le même temps s'affichait une volonté de minimiser le rôle des délégués du personnel (CAPD remplacées par des groupes de travail).

Les délégués du personnel du SNUipp interviennent à chaque étape du mouvement pour :

- faire évoluer les règles de la manière la plus favorable pour tous:

Ainsi lors des groupes de travail, pour permettre un maximum de nominations dès la phase principale les délégués du SNUipp ont obtenu la publication des postes fractionnés avec nomination à titre définitif ou avec priorité de retour dans l'intérêt d'une continuité de travail au sein des écoles.

- obtenir les solutions les plus favorables possibles

Par exemple, le SNUipp s'est battu avec succès lors de la dernière CAPD pour que les points supplémentaires soient attribués aux collègues travaillant dans les écoles en RAR même si ce dispositif n'existe que depuis 2006.

- préserver la totale transparence en informant toute la profession

Pour le SNUipp, il est essentiel que l'attribution des postes se fasse d'une manière claire et comprise par tous. Pour cela, il met l'ensemble des résultats à la disposition de tous les collègues.

- relever et faire corriger toutes les éventuelles erreurs (postes en trop ou en moins, barèmes erronés, priorités oubliées).

En vérifiant vos fiches de contrôle, en étudiant la totalité du projet de mouvement, en enregistrant vos remarques lors de la publication des résultats provisoires.

- empêcher toute tentative de passe-droit

En luttant contre la multiplication des postes à profil, en étant en mesure d'expliquer le pourquoi et le comment de chaque nomination.

En cas de doute ou d'incompréhension, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir

Rapport Montaigne

L'institut Montaigne, organisme privé, vient de rendre public le rapport « Vaincre l'échec à l'école primaire », destiné à influencer sur les politiques éducatives. Aucune nouveauté mais une feuille de route susceptible de répondre aux chantiers gouvernementaux en cours. Il dresse le bilan d'une « école incapable de transformer efficacement les ressources en résultats ».

L'institut Montaigne dénonce un rythme scolaire français répondant aux intérêts sociaux, économiques et politiques, mais inadapté à celui des enfants. Il propose :

de revenir à une semaine de 5 jours de travail incluant le mercredi, de réduire le nombre d'heures travaillées par jour, de réduire les congés estivaux d'au moins deux semaines, alterner 8 semaines de cours et 2 semaines de vacances.

L'institut dénonce « l'échec de l'organisation en cycles » et en renvoie principalement la responsabilité aux enseignants. Il propose d'abaisser l'âge de la scolarité obligatoire à 5 ans en intégrant la grande section à l'école élémentaire.

Le redoublement est pointé comme « inutile et dangereux ».

A propos de l'aide aux enfants en difficulté, il dénonce un empilement de dispositifs mal coordonnés ne s'appliquant pas aux élèves ayant des « difficultés lourdes ». L'aide personnalisée alourdit la charge horaire alors que l'on sait que c'est contre-productif pour les processus de mémorisation.

A propos des enseignants, il souligne l'importance de l'effet maître et des dysfonctionnements (affectation et rémunération en fonction de l'ancienneté...). Il propose d'instaurer des prérecrutements, une formation en alternance, des primes pouvant aller jusqu'au doublement du salaire de base, des dispositifs contraignants pour assurer l'obligation annuelle de formation continue qui ne doit plus être prise sur le temps de classe et la prendre en compte dans la gestion de la carrière des enseignants.

Il propose de mettre en œuvre la création d'EPEP expérimentaux (à généraliser après 2012), de doter les directeurs d'écoles d'un véritable statut, de récompenser ceux dont les performances le méritent (part variable de rémunération), de revoir complètement le rôle des Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en concentrant leur mission sur les objectifs pédagogiques.

Rapport de la cour des comptes Le compte n'est pas bon

La cour des comptes vient de rendre son rapport sur « l'Éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves ». Celui-ci pointe la baisse des moyens consacrés à l'éducation : la part que l'état lui consacre passe de 4,5% du PIB en 1955 à 3,9% en 2006. De plus, la comparaison avec des pays d'un niveau équivalent montre que les budgets en France y sont de 5 à 15% inférieurs. Et c'est particulièrement vrai pour l'école primaire.

L'affichage médiatique sur le traitement de la difficulté scolaire et l'éducation prioritaire montre un gouffre avec la réalité. Face au milliard prétendument débloqué pour l'éducation prioritaire, le rapport montre que le coût de l'éducation y est en fait de 10% inférieur. Le dispositif d'aide personnalisée, tout comme les rythmes imposés par la nouvelle organisation de la semaine scolaire sont inadaptés, ce qui confirme ce que nous constatons tous au quotidien.

Le SNUipp est en désaccord avec les « solutions » préconisées : autonomie des établissements et renforcement du pilotage sur des objectifs de performance. Tout cela à moyens constants, ce qui implique de démunir des secteurs pour donner des moyens à d'autres. Le SNUipp continue de revendiquer des moyens

Le rapport Montaigne s'inscrit dans la logique de réforme libérale de l'Éducation par le gouvernement.

Le SNUipp y oppose une École au service des droits de l'homme, une École qui forme des individus libres et épanouis et déjoue les déterminismes sociaux.

Le SNUipp est opposé à la mise en place d'EPEP : les écoles doivent rester de petites structures, adaptées aux besoins des enfants. La création d'un statut de supérieur hiérarchique au sein des écoles ne répondrait pas aux besoins de régulation et d'harmonisation du système éducatif et affaiblirait encore la neutralité du service public.

Pour le SNUipp, il faut articuler le rythme des enfants et celui des enseignants avec plus de maîtres que de classes qui permettrait aussi la prise en charge de la difficulté scolaire, sur le temps de classe pensées en équipe, notamment avec les enseignants de RASED.



Trop c'est trop ! évaluations, livrets de compétences, dossier 6^{ème}

L'accumulation d'évaluations de toutes sortes dont l'objectif premier est le pilotage des établissements par le résultat ne correspond pas à la conception du métier que nous avons, que nous voulons. On croule sous les documents à remplir, le summum est atteint au CM2. Les collègues râlent et ils ont raison.

Concrètement, les collègues se servent du livret de compétence comme d'un livret d'évaluation auquel sont jointes les deux feuillets du socle commun. Il faut différencier les livrets de compétence ou d'évaluation des feuillets du socle commun.

Le SNUipp rappelle son opposition au socle commun. Il dénonce l'énorme charge de travail que cela génère. Il appelle à ne pas remplir les livrets de compétence si l'école a choisi de garder ses livrets habituels et en ce qui concerne le socle commun à ne remplir



Dix bonnes raisons de se syndiquer au SNUipp-FSU,

1 A quoi ça sert ?

Etre syndiqué, c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

2 Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances (réunions de secteurs, conseil syndical, congrès...) sont ouvertes à tous. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

3 Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp.

4 Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5 Le syndicat est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Et vous verrez que le syndicalisme se résume en quelques mots : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

6 Le syndicat s'occupe trop de pédagogie ou pas assez de...

En fait, il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

7 Le syndicat freine toute évolution du métier

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe à l'évolution du métier.

8 Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui place le SNUipp en tête des élections paritaires, en progrès constants.

9 À quoi bon me syndiquer puisque le SNUipp m'aidera même si je ne le suis pas ?

Certes, mais le SNUipp ne dispose pas d'autres financements que ceux que lui apportent les syndiqués. C'est donc la seule façon de lui donner les moyens de fonctionner, de vous informer régulièrement, de tenir des permanences, d'envoyer des courriers, de gérer un site internet (national et départemental), etc.

10 C'est trop cher !

66% du montant de la cotisation syndicale est déductible du montant à payer de l'impôt sur le revenu. Ainsi, si vous êtes PE à l'échelon 8, votre cotisation de 168 € vous reviendra à 56 € soit un coût mensuel (avec 10 prélèvements) de 5,60 €, Cela représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone... Le SNUipp n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance.

*Sans syndiqués, il n'y a pas de syndicat,
et c'est du nombre de ses syndiqués que le SNUipp tire sa
force et son poids face à l'administration et face au gouverne-
ment quels qu'ils soient.*

**C'est décidé, je me syndique,
je syndique mes collègues!**



Je me syndique pour la rentrée 2010 !



*Dès maintenant, adressez-nous votre adhésion.
Vous recevrez la presse départementale et nationale dès que nous aurons procédé à l'enregistrement de votre adhésion.
Les prélèvements ne commenceront qu'au 1er octobre.*

**Réduction d'impôts :
66 % de la cotisation syndicale déduits directement du montant de vos impôts 2011 !**

NOM :Prénom.....

Nom de jeune fille :

Date de naissance:.....Année de sortie IUFM

Adresse personnelle :
.....
.....
.....

Tél fixe..... portable.....

E-mail.....

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, stagiaire,

Nom et commune de l'établissement d'exercice:
.....
.....

J'adhère au SNUipp 76
J'étais syndiqué-e en 2009/2010 oui non

Echelon :

Si travail à temps partiel :.....quotité.....

Montant de ma cotisation :

Date : Signature :

Votre cotisation : voir tableau ci-contre

PE1 : 30 € **PE2, liste complémentaire :** 83 €
Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 70€)
Disponibilité, congé parental : 31 € **A-E/EVS :** 40 €
Retraités : 96 €
Majoration de cotisation
 Spécialisé, PEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €
 Directeur 5 à 9 cl + 12 € à 10 cl et plus + 15 €
 Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 17 €

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		126	
4	119	132	
5	122	139	219
6	124	148	233
7	127	157	247
8	133	168	
9	140	180	
10	149	194	
11	163	208	

Mode de règlement

- Chèque
 Prélèvement mensualisé

Si vous envoyez ce bulletin avant le 2 juillet, les prélèvements se feront en 10 fois du 1er octobre 2010 au 1er juillet 2011. **2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2011. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NATIONAL D'EMETTEUR
406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

COMPTES A DEBITER

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 76
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
_____	_____	_____	_____

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

.....
.....

Date : **Signature :**

SNUipp 76, juin 2010



N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib

Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites

Le gouvernement s'apprête à porter un coup fatal au système de retraites par répartition en jurant une fois de plus vouloir le sauver.

En réalité ce sera travailler plus pour gagner moins !
Une alternative à cette régression sociale existe !

**Meeting unitaire
lundi 14 juin
Rouen**

20h à la Halle aux Toiles

Avec Christiane MARTY (Attac),
Willy PELLETIER (Fondation Copernic),
Eric AUBIN (CGT),
Elisabeth LABAYE (FSU),
Pierre KHALFA (Solidaires),
Rachel LAFONTAINE (Les Alternatifs),
Pierre LARROUTOUROU (Europe Ecologie),
Pierre COURSALES (FASE),
François CALARET (Gauche Unitaire),
Olivier BESANCENOT (NPA),
Jacky HENIN (PCF),
Jean-Luc MELENCHON (Parti de Gauche),
Guillaume BACHELAY (PS),
Gérard FILOCHE (Inspecteur du Travail).

à l'appel du collectif 76 "pour faire entendre les exigences citoyennes" sur les retraites

Congrès départemental du SNUipp



Tous les trois ans, le congrès fait le point sur les activités menées et sur les orientations pour les trois années à venir. C'est l'occasion aussi de se rencontrer, d'échanger ; différentes commissions se sont tenues et ont permis de faire le point sur nos pratiques au quotidien et sur ce que nous attendons du syndicat.

Nous avons abordé plusieurs points tels que la réforme de la formation, l'avenir de la maternelle, les évaluations, les ZEP, les rythmes scolaires mais aussi la revalorisation, les retraites. Nous avons abordé aussi la cohérence des attaques du gouvernement qui visent à démanteler le service public, notamment celui de l'éducation, les suppressions massives de postes, la réforme de la formation, le pilotage des établissements par les évaluations et le spectre des EPEP qui est toujours dans le paysage.

Pendant deux jours, 80 congressistes ont participé aux débats ; ils se sont interrompus jeudi matin pour que nous allions manifester à Dieppe et c'était une première que d'être en congrès, en grève et dans la rue.

Les débats enrichissants et constructifs ont permis d'adopter plusieurs textes (consultables sur notre site dès que possible) et cinq délégués iront porter nos mandats au nom du département au congrès national qui se tiendra à Brive la Gaillarde du 14 au 18 juin.

Une partie des congressistes a demandé que l'élection du conseil syndical (organe délibératif) qui se réunit 6 ou 7 fois dans l'année soit élu par l'ensemble des syndiqués : il y aura



Pas de bébés à la consigne les bébés ne sont pas des sardines !

C'est ce mot d'ordre qui a retenti samedi matin dans les rues piétonnes de Rouen. Les 200 personnes qui avaient répondu à l'appel du collectif ont exprimé ainsi leur colère face à l'entêtement du gouvernement.

En effet, malgré le rejet unanime et la mobilisation des professionnels et des parents, soutenus par de nombreux élus, Nadine Morano refuse de revoir sa copie et maintient son décret sur l'accueil collectif et sa proposition de loi sur les Maisons d'Assistants Maternelles dont la mise en application signifiera : plus d'enfants accueillis par moins de professionnels, moins bien qualifiés.

Ces conséquences sont déjà bien connues des enseignantes de maternelle avec la disparition des classes pour les 2 ans, les hausses d'effectifs dues aux fermetures de classes et seront encore aggravées par la mise en place programmée des « jardins d'éveil ». C'est donc bien l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance qui est menacé ; Partout l'augmentation indispensable de l'offre d'accueil se traduira par une dégradation de la qualité pour les tous petits.

C'est pourquoi, nationalement, le SNUipp est partie prenante depuis sa création du collectif « pas de bébés à la consigne » et qu'il prendra toute sa place dans le collectif départemental

